

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

PUBLICATION PERIODIQUE

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

ABONNEMENT ANNUEL : 220 F.

BULLETIN N° 12 DU 12 AOÛT 1993

MAÏS

SESAMIE

Situation

Le vol de sésamie a débuté comme prévu la dernière décade de Juillet. Les températures relativement fraîches que nous observons depuis le 20 juillet ont étalé les sorties de papillons et décalé le maximum du vol sur la seconde semaine d'août. Ce profil de vol étalé diminue l'efficacité d'un traitement unique.

Préconisation

Dans les parcelles non encore protégées contre la sésamie et qui justifient un traitement (maïs semence, parcelles à haut potentiel dans lesquelles des dégâts sont observés en première génération, variétés particulièrement sensibles -CECILIA...-), il est encore possible d'intervenir jusqu'au 20 août.

Au-delà de cette date un traitement visera essentiellement la pyrale.

PYRALE

Situation

Le vol de la pyrale du maïs vient de débuter.

La nymphose est réalisée à 50 %.

Le maximum du vol de l'insecte devrait être atteint entre le 25 août et le 2 septembre.

Préconisation

L'optimum d'intervention sur pyrale du maïs devrait intervenir entre le 25 août et le 1er septembre.

Ce traitement est conseillé en parcelles de production de semences et plus particulièrement pour celles qui feront l'objet d'une récolte tardive.

◆